

Conclusion

Une fois ratifié par 40 pays, le Traité sur la non-prolifération est entré en vigueur en 1970. Aujourd'hui, une centaine d'autres nations y ont adhéré. Bien que certains pays dotés d'armes nucléaires n'aient pas encore signé le Traité et que ce fait demeure une préoccupation majeure, la prédiction pessimiste du Président John F. Kennedy, selon qui le monde compterait entre 15 et 20 États nucléaires avant 1975, ne s'est pas réalisée. En érigeant des barrières juridiques contre la prolifération et en favorisant une éthique internationale de non-prolifération, le TNP peut être légitimement considéré comme une réussite majeure en ce qui a trait à la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. Un des éléments clés de ce succès a certes été la confiance générée par la vérification grâce aux garanties de l'AIEA.

Modestes à leurs débuts dans les années 1960, les garanties de l'Agence ont depuis pris une expansion appréciable. À la fin de 1988, des accords de garanties de l'AIEA avaient été conclus avec une centaine de pays, dont le Canada. Du fait de la vaste couverture des accords de garanties intervenus ou non dans le cadre du TNP, plus de 500 installations nucléaires sont aujourd'hui soumises à des garanties ou utilisent des matières nucléaires contrôlées.

C'est tout d'abord à ce système de garanties sûr et efficace que l'on

doit aujourd'hui le commerce international de matériel et de matières nucléaires. C'est aussi grâce aux garanties que peut être transférée la technologie nucléaire vers les pays en développement et entre pays industrialisés. Ce commerce et ces transferts seraient à toutes fins utiles inexistantes si ce n'était de l'assurance de non-prolifération apportée par les garanties de l'AIEA.

L'engagement du Canada vis-à-vis de la non-prolifération nucléaire et des garanties de l'AIEA demeure inébranlable. À preuve, la politique canadienne de non-prolifération est aujourd'hui parmi les plus strictes au monde. De plus, le Canada a contribué de façon importante à renforcer la crédibilité de ces garanties dans les installations canadiennes et grâce au travail effectué dans le cadre du Programme canadien d'appui des garanties. Peu de pays ont joué un rôle aussi important sur une aussi longue période.

À l'occasion, les échanges commerciaux canadiens ont souffert de cette position prééminente assumée par le Canada dans le domaine de la non-prolifération. Cependant, le gouvernement a indiqué clairement en décembre 1976 que :

...nous sommes disposés à assumer les conséquences commerciales de notre avant-gardisme. C'est le prix que nous sommes prêts à payer pour frei-